

PLATEFORME « GAA - ALERTE ÉTHIQUE »

SOLUTION OPERATIONNELLE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES ALERTES ÉTHIQUES

2022

----- POURQUOI ? -----

La loi du 9 décembre 2016 dite « **Sapin 2** » a instauré un régime obligatoire de **protection des « Lanceurs d'Alerte »**.

Depuis le **1er janvier 2018**, les personnes publiques les plus importantes sont **tenues** de mettre en place une **procédure de recueil des alertes éthiques** conforme aux exigences posées par la loi et les règlements.

Tout ou partie de cette procédure peut être **externalisée** et structurée autour d'une plateforme dématérialisée.

De nombreuses personnes publiques ne respectent pas encore la loi

> L'Agence Française Anti-corruption (AFA) et la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) considèrent pourtant que cette procédure est un **outil essentiel de transparence et de prévention du risque pénal**.

> Les citoyens sont également très sensibles à l'existence de tels outils, **marqueurs d'une politique de lutte contre la corruption** ; organiser le recueil des alertes, ce n'est pas les susciter, mais c'est démontrer un **engagement éthique irréprochable**.

----- POUR QUI ? -----

- Vous êtes :**
- Une **Commune** de plus de 10 000 habitants ; un **Département** ; une **Région**
 - Un **Etablissement public** local relevant de ces collectivités
 - Un **EPCI à fiscalité propre** regroupant au moins une commune de plus de 10 000 habitants
 - Une personne morale d'au moins **cinquante agents ou salariés**
 - Une administration de l'**État**
 - Une structure de plus petite taille, **désireuse de mener une politique active de transparence**

----- COMMENT ? -----

- Vous devez :**
- > **Désigner** un **Référent Alerte Ethique (RAE)** – qui peut être extérieur à votre structure
 - > **Adopter** une **procédure interne de recueil des alertes éthiques** conforme aux exigences légales et réglementaires, notamment en termes de confidentialité et de traitement des données
 - > **Informers** efficacement **vos agents et collaborateurs** (y compris extérieurs et occasionnels) du dispositif de signalement mis à leur disposition et des garanties dont ils disposent en vertu de la Loi « Sapin 2 »

Sur tous ces points, nous vous proposons une **solution opérationnelle** immédiate

NOTRE EXPERTISE



Depuis plus de 25 ans, le **Cabinet Goutal, Alibert & Associés (GAA)** accompagne au quotidien les acteurs du secteur public et parapublic, aussi bien en **conseil** qu'en **contentieux**.

Le Cabinet GAA s'appuie sur une équipe d'une trentaine d'avocats publicistes et/ou pénalistes, parfaitement rompus aux **préoccupations juridiques** et **opérationnelles** des personnes **publiques**.

Afin de répondre aux attentes de nos clients, notre **Département « Ethique Publique »** a créé une **plateforme informatique dédiée** permettant le **recueil des alertes** éthiques, complétée d'une **procédure** et de **l'ensemble des modèles** d'actes nécessaires. En somme, un outil offrant une **solution simple, immédiatement opérationnelle**, répondant à l'ensemble des **impératifs juridiques**.

NOTRE OFFRE DE SERVICES « GAA - ALERTE ETHIQUE »

- ✓ Notre offre de base permet à votre entreprise de se mettre **immédiatement en conformité** avec la réglementation relative à la protection du « Lanceur d'Alerte » :

NOTRE OFFRE DE BASE « Alerte Ethique »	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à disposition d'un outil informatique dédié au signalement et au traitement confidentiel des alertes éthiques avec accès sécurisés réservés au Référént Alerte Ethique et aux Lanceurs d'Alertes, plateforme d'échanges confidentiels Lanceur d'alerte/RAE, et stockage des données conforme RGPD : Plateforme informatique sécurisée « GAA – ALERTE ETHIQUE » ➤ Signalement automatique des alertes par mail confidentiel au RAE désigné ➤ Accusé-réception automatique par mail confidentiel au lanceur d'alerte ➤ Formation du RAE désigné et des personnels dirigeants au fonctionnement de la plateforme « GAA – ALERTE ETHIQUE » (2 H, visioconférence ou présentiel permettant la mise en pratique de l'outil en ligne) ➤ Fourniture d'une procédure interne pratique, détaillée et sécurisée, applicable « clé en main » ➤ Fourniture d'un modèle d'acte de désignation du RAE et d'adoption de la procédure interne ➤ Fourniture des messages d'information obligatoire des agents et collaborateurs (affichage et mails) ➤ Anonymisation et destruction des données sur instruction du RAE (dans les délais réglementaires) 	<p>Forfait :</p> <p>5 500 € HT/an</p>

- ✓ La souscription de l'offre de base vous permet d'accéder aux **options** suivantes :

VOS OPTIONS « Alerte Ethique »	
<p>Option 1 – Examen de la recevabilité des alertes</p> <p>Remise d'un avis sur la recevabilité de l'alerte dans un délai maximal de 30 jours au Référént désigné</p>	<p>350 €HT/Alerte</p>
<p>Option 2 – Instruction des alertes recevables</p> <p>*Cette option est conditionnée par la souscription de l'option 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse des pièces et investigations, à la demande du Référént désigné ➤ Remise au Référént désigné d'un compte-rendu d'instruction et d'un projet d'Avis circonstancié assorti de préconisations sur les suites à donner 	<p>1 000 €HT/Alerte</p>
<p>Option 3 – Désignation du Cabinet GAA en qualité de Référént Alerte Ethique</p> <p>*Cette option est conditionnée par la souscription de l'option 2 et comprend l'instruction gratuite d'une alerte</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Choix par l'entreprise d'un Référént parmi les personnalités qualifiées réunies par le cabinet, dont Me Samuel DYENS, Directeur du département « Ethique et Conformité Publiques », Maître de conférences associé à l'Université de Nîmes ou Me Yvon GOUTAL, Professeur des universités associé en droit public (Reims) ➤ Validation définitive de l'instruction et remise au décisionnaire désigné par l'entreprise d'un Avis circonstancié assorti de préconisations concrètes sur les suites à donner ➤ Décision d'anonymisation et de destruction des données transmise au gestionnaire de la plateforme dans le respect des délais réglementaires 	<p>Forfait</p> <p>2 000 €HT/an</p>
<p>Option 4 – Prestations complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre de tout ou partie des mesures préconisées par le Référént Alerte Ethique (pénal ; disciplinaire ; outils et documents de prévention, formations) ➤ Validation des propositions des services ou du Référént interne (recevabilité, instruction, préconisations) 	<p>Sur devis</p>

NOS SERVICES COMPLEMENTAIRES

<p>Plus largement, le cabinet GAA accompagne les structures publiques et privées pour tous leurs besoins en lien avec leurs obligations en matière de Conformité et de déontologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des équipes (agents et/ou personnel dirigeant), générale ou ciblée ➤ Audit et préconisations (cartographie des risques, charte de bonne conduite...) ➤ Conseil et prévention (dispositif de prévention et gestion des conflits d'intérêts, délégations de compétence,...) ➤ Accompagnement de la structure et ses dirigeants dans les procédures d'enquête (Enquête judiciaire, instruction pénale, AFA, Défenseur des droits) ➤ Assistance en demande ou en défense devant les juridictions répressives, 	<p>Sur devis</p>
---	-------------------------